

# Compte-rendu du Conseil municipal du 22 octobre 2014

---

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille quatorze (17 octobre 2014), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi vingt-deux octobre deux mille quatorze (22 octobre 2014), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

**Etaient présents :** Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Josiane SOURBES, Monsieur Dominique BACHELLERIE, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Didier MORAINÉ, Monsieur Thierry PITTICO, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Claudie VECCHI, Madame Laure VIGNEAU

**Etaient absents excusés :** Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT, Madame Séverine BOZZI,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

## 1 – Point sur les TAP

---

Les activités se déroulent bien. Le retour des enfants et des parents est bon. La réunion avec les enseignants, prévue pour anticiper le conseil d'école de début novembre, a été constructive.

Sur l'activité artistique, les retours sont mitigés. L'activité « danse occitane » doit prendre le relais 3<sup>ème</sup> semaine de novembre. Le tarif proposé pour cette nouvelle activité est de 35€/séance + 3.50€ de frais de gestion si l'on passe par l'association de danse agenaise ; si l'intervenante est rémunérée directement, le salaire serait de 35,50€/heure. La difficulté, si le conseil décide de ne pas retenir cette activité, est d'en trouver une autre dans un délai court.

Pour comparaison, avec l'UFOLEP, le prix s'élève à 25€/heure.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** de retenir l'activité « danse occitane » pour 12 séances par l'intermédiaire de l'association de danse au tarif global de 38.50€/heure ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association et tout document s'y afférent.

## 2 – Atelier intergénérationnel

---

La commission sports, loisirs, jeunesse et associations s'est réunie pour évoquer ce projet qui pourrait être animé par Valérie, agent municipal. Le public cible concerne les personnes âgées. Si les activités peuvent avoir lieu le mercredi après-midi, cela permettrait aux enfants de pouvoir s'y greffer.

Le dimanche 16 novembre après-midi (16h) est prévue une réunion ouverte à tous pour réaliser une concertation et construire ensemble les activités qui pourraient être proposées (activités artistiques, théâtre, couture, crochet, etc.).

**Le conseil municipal, à l'unanimité  
APPROUVE la mise en place de cette activité.**

## 3 – Travaux multisports

---

Les deux devis de Casal Sport et Alec Collectivités sont présentés pour l'achat de matériel. Casal sport propose un prix de 4 728.33€HT ; Alec Collectivités propose un prix 3 526€HT.

Il est proposé, pour le matériel, de retenir Alec Collectivités.

Pour les travaux d'enrobés, il est demandé d'autres devis que celui reçu de la Colas.

**Le conseil municipal, à l'unanimité  
DECIDE de retenir Alec Collectivités pour le matériel ;  
DECIDE, après consultation sur devis, de réaliser les travaux dans les meilleurs délais ;  
AUTORISE Monsieur le maire à signer les devis et tout document se rapportant à cette opération.**

## 4 – Convention avec La Poste pour matériel informatique

---

Il est proposé de signer une convention avec La Poste afin d'obtenir gratuitement des ordinateurs (unités centrales, souris, claviers). En contrepartie, la mairie s'engage à détruire les données existantes et à formater les ordinateurs.

La mairie, l'école, le comité des fêtes... pourraient en bénéficier, tout comme toute personne en difficulté sociale.

**Le conseil municipal, à l'unanimité  
ACCEPTE les termes de la convention avec La Poste ;  
AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention et tout document y afférent.**

## 5 – Etat des lieux voirie

---

Un diagnostic, pour le compte de la communauté de communes, est à réaliser avant le 27 novembre : points noirs, changement de panneaux, signalisation de Fontarède, etc. Les

panneaux, hors signalisation routière, seraient à la charge de la commune même si la commune pourra bénéficier d'un marché groupé.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**PREND ACTE** de cette obligation et **MANDATE** la commission travaux et voirie pour réaliser ce diagnostic.

## 6 – Convention photocopieur école

Il est utile de renouveler le contrat du photocopieur de l'école. Le régime d'aide du Conseil général est fléché sur le matériel informatique désormais. Or, il est nécessaire de fournir la convention signée avec l'Inspection d'Académie et le Centre de gestion de Lot-et-Garonne pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail. Cet ENT demande aux professeurs des écoles de modifier leurs modalités de travail.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à proposer lors du prochain conseil d'école la mise en place d'un Espace Numérique de Travail indispensable pour obtenir des subventions départementales.

## 7 – Extension du périmètre du syndicat des eaux

Monheurt, Casteljaloux, Buzet, Ambrus, souhaitent adhérer au syndicat intercommunal. Le conseil doit délibérer sur l'extension de périmètre du syndicat.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTÉ** l'extension du périmètre du syndicat ;

**MANDATE** Monsieur le maire pour transmettre au syndicat cette décision.

## 8 – Questions diverses

### Enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire propose un enfouissement de réseaux près de la salle des fêtes. Le SDEE peut assumer 90% de la dépense. La commune aurait donc à prendre à sa charge environ 1 200€.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** de demander au SDEE de réaliser les travaux ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SDEE pour une participation communale à hauteur de 10%, soit environ 1 200€.

### Essais bus

Monsieur le Maire a contacté l'entreprise Pascal pour qu'un essai puisse être opéré durant les vacances scolaires de Toussaint.

La commission voirie devra établir un plan de circulation de stationnement

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**PREND** acte de la date proposée par Monsieur le Maire pour l'essai bus au droit de l'abribus.

### **Revêtement du village**

ESBTP a réalisé le revêtement du village. L'entreprise doit revenir le 4 novembre pour la reprise de certains travaux. Les travaux ne sont pas encore réceptionnés.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**PREND** acte de la date proposée par Monsieur le Maire pour la reprise des travaux.

### **Virement de crédits**

200€ en moins sur les indemnités au bénéfice des intérêts d'emprunt.

1000€ au 668

€ pour la caution de l'appartement

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTÉ** les virements de crédits proposés ci-dessus.

### **Communication**

Un point d'information est donné sur le sommaire du prochain magazine municipal. Il est proposé de réaliser un magazine au format 12 pages.

Les vœux auront lieu le 18 janvier 2015.

Une présentation du site internet est réalisée avec comparaison des solutions envisagées.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** de retenir le site de l'association des maires ruraux de France (lecampagnol.fr) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à adhérer à l'association (56€/an) et à signer le contrat permettant de créer le site internet de la commune (180€/an).

Fin de la séance : 23h45